

Desdites Religieuses Procureur de leurs
Missions, tendant a l'envoyement
desdites lettres, Conclusion du
Procureur general du Vingt-cinquieme du
presens mois, Le rapport du Sieur
de Villaray premier Conseiller, Cou
considere. Il a este que lesdites
lettres quattentes seront registre
au greffe de la Cour, pour jointe du
contenu en icelles par lesdites Religieuses
de la Compagnie de Jesus aux clauses
et conditions y contenues, Et sous le
Complaisir de Sa Majeste' nonobstant la
Suramatiq' d'icelles, Sans prejudice
toutefois du droit d'autrui, Fait
audin Con^{seil} a Paris le dernier jour
d'octobre Mil six cent soixante dix neuf .1.

P. Curzet

Lo. le present avis en
pre. l'envoyement Vingt-huit
P. Curzet